

CONSEIL MUNICIPAL du 4 décembre 2003

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nicole JANNIN. Tous les conseillers sont présents à l'exception de Mesdames FINLAY et CAPRANI et Monsieur Philippe VERNET. Madame Catherine PEPIOT est secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1/ actualisation de l'ACTP
- 2/ budget Lotissement
- 3/ adhésion au service de Proxim'social
- 4/ création d'un poste d'agent d'entretien
- 5/ adhésion de la commune de Beure au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue

1/ actualisation de l'ACTP

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

Article 1 : le Conseil Municipal approuve l'évaluation des charges, retracée dans le rapport en annexe, sur l'ensemble des compétences transférées par les communes membres de la communauté

Article 2 : le Conseil Municipal approuve le montant de l'attribution de compensation annuelle versée par la Communauté d'Agglomération aux communes membres.

8/8

2/ Budget Lotissement

a- Afin de payer les factures BATECO et EST REPUBLICAIN, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de

- régulariser les prévisions budgétaires de la section d'investissement du Budget Principal qui prévoit peut-être à tort un déficit de 1124.56 €,
- de transférer 4000 € du Budget Principal au Budget Lotissement en faisant les opérations suivantes :

Budget M 14 c:/ 27638 dépense : 4000 €

Budget Lot. c:/ 16874 recette : 4000 €

équilibré de la manière suivante :

compte 023 : 5124.56 €

compte 021 : 5124.56 €

pris sur le suréquilibre de fonctionnement du Budget Principal.

8/8

b- Vote Budget annexe Lotissement

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le Budget annexe du Lotissement 2003 qui se présente comme suit:

section fonctionnement

dépense 282048 €

recette 282048 €

section d'investissement

dépense 282048 €

recette 282048 €

8/8

3/ adhésion au service Proxim'social

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de signer la convention liant la commune du Gratteris au CCAS de la ville de Besançon pour l'utilisation du service Proxim'social pendant une période d'expérimentation de 3 mois.

8/8

4/ création d'un poste d'agent d'entretien

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création d'un poste annualisé d'agent d'entretien à raison de 10 heures par mois en moyenne, et rémunéré sur la base du 1er échelon d'agent d'entretien soit indice brut 245, indice majoré 262 pour une durée de 1 an à compter du 1er janvier 2004, et autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires au recrutement de cet agent.

8/8

5/ adhésion de la commune de Beure au SIEHL

Madame le Maire présente la demande relative à l'adhésion de la commune de Beure au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue. L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'adhésion de la commune de Beure au SIEHL.

8/8

Vu pour être affiché le 5 décembre 2003, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes

A Le Gratteris, le 5 décembre 2003

(Sceau de la mairie)

Le Maire,

Nicole JANNIN